

Maisons de 4 chambres - à quelques minutes à pied de la baie/plage de São Martinho do Porto



Pièce d'identité	Maison	Surface du terrain M ²	Price	Chambres à coucher	Salle de bain
RV2859	150 M ²	– M ²	€517,000	4	3

11 maisons indépendantes avec 2 étages et espace extérieur.

En fonction de l'emplacement, les prix peuvent varier de 517.000EUR à 539.000EUR.

Le prix de vente comprend : les panneaux solaires pour l'eau chaude, la climatisation et l'aspirateur central.

PRIX :

Maison A : 517.000EUR

Surface du lot : 163m²

Remise / abri voiture : 25m²

Maisons B ; C et J : 539.000EUR

Surfaces des lots : 156.20m² ; 165.20m² et 214.50m²

Remise / abri voiture : 25m²

Maisons D;F;G;H et L : 519.000EUR

Surfaces des lots : 108.50m² ; 101m² ; 91m² ; 102.30m² et 109.20m²

Remise / abri voiture : 25m²

Maison I : 528.000EUR

Surfaces des lots : 113.20 m²

Remise / abri voiture : 25m²

Surface de construction de chaque maison : 165m²

DESCRIPTION DES MAISONS :

Rez-de-chaussée :

Hall d'entrée, salle de bain complète accessible aux personnes à mobilité réduite, cuisine et salle de séjour dans un concept 'open space' avec accès à un balcon.

À l'étage supérieur :

Hall donnant accès aux deux chambres (à l'ouest) et à la suite avec dressing et salle de bains privée (à l'est). Il y a également une salle de bain complète avec bac à douche, qui soutient les deux chambres. La suite a accès à un balcon de 11,70 m².

À ce stade du projet, vous pourrez travailler avec l'excellente équipe de construction et de conception pour personnaliser votre nouvelle maison à São Martinho do Porto.

Vous y trouverez tout ce dont vous avez besoin pour vivre une vie de qualité : restaurants, cafés, pâtisseries, magasins, hypermarchés, pharmacies, banques, écoles, etc.

Il se trouve à 15/20 minutes de Caldas da Rainha et d'Alcobaça, à une courte distance des plages de la région/côte d'argent, avec un accès rapide, et à 60 minutes de l'aéroport de Lisbonne.

Classe énergétique: Exempté.*

*Il est dispensé de présenter un pré-certificat énergétique puisque, selon la règle transitoire (article 44 (1) du décret-loi 101-D/2020 du 7 décembre), les bâtiments dont la procédure d'autorisation a commencé et n'est pas achevée avant l'entrée en vigueur du décret-loi précité (1er juillet 2021) sont dispensés d'appliquer les exigences énoncées aux articles 6 à 8.